

Groupe Métadonnées

Réunion du 29 juin 2018

Membres présents

Benjamin CHARTIER	Neogeo	Alix MARC	Montpellier méd. Métropol
Thierry VILMUS	BRGM	Maria TOMANOV	CR Auvergne-Rhône-Alpes
Robert RIVIERE	MTES/.CPII	Julien MOURA	Isogeo
Marie LAMBOIS	IGN	Clément JAQUEMET	MTES/.MIG
Arnaud GALLAIS	CEREMA	Marc LEOBET	MTES/.MIG
Le rédacteur :		Marc LEOBET	

Ordre du jour

- 1- Consignes de saisie des métadonnées pour le Géoportail de l'urbanisme (suite).
- 2- Point sur l'amendement aux TG V2 à venir suite au retour sur le validateur (notamment ajout de 'specification' au format) (Marie Lambois, IGN) ;
- 3- "Complémentarité " des 2 validateurs européens ((Marie Lambois, IGN) ;
- 4- Retour sur la mise en œuvre du validateur (Benjamin Chartier, Neogeo) ;
- 5- Définition d'une méthode de travail pour la mise en place des TG V2 (tous)
- 6- Validateur : a-t-on besoin de plusieurs niveaux de validation ?
- 7- Validateur : quelle gestion des non-conformités ?
- 8- Tableau de bord lisible de la conformité : quels résultats doivent être mis en avant ? NB : c'est relié au point précédent.

Prochaine réunion à définir (26,27 ou 28 septembre ou entre le 8 et le 12 octobre)

1- CONSIGNES DE SAISIE DES MÉTADONNÉES POUR LE GÉOPORTAIL DE L'URBANISME (SUITE)

Lors de la commission Animation territoriale du 20 juin, les co-maîtres d'ouvrage ont saisi les plateformes territoriales présentes d'une proposition de code (IRU ou mot-clé) pour répondre au besoin fonctionnel du GPU de trouver les documents à partir du n° INSEE de la commune. Cette proposition a soulevé certaines interrogations des présents.

Marc Leobet a proposé que le Groupe Métadonnées puisse préciser les règles de recours aux mots-clés et aux Identifiants unique de ressource (IRU).

Le groupe rappelle que le guide IRU du CNIG laisse la possibilité que l'identifiant soit opaque ou non. Toutefois, l'inclusion de la sémantique n'a de sens que pour des besoins internes, les identifiants signifiants ayant une durée de vie réduite. Par ailleurs, les standards du CNIG ne peuvent être liés à une application particulière.

Un consensus se dégage sur les propositions suivantes, qui correspondent au scénario 2 proposé par le GT DDU :

Il n'est pas nécessaire de réviser le guide IRU du CNIG.

Les phrases suivantes seront ajoutées dans le guide Métadonnées du CNIG :

« Un identifiant unique de ressource peut contenir des éléments originalement signifiants sans que ces éléments ne portent du sens pour autant dans l'IRU. Ils ne doivent pas être exploités indépendamment par des requêtes.

Les mots-clés obligatoires doivent être issus de thésaurus ou de registres. »

Commentaire LBT : Le groupe Métadonnées se félicite d'avoir pu répondre rapidement à la demande de la commission AT dans un sens pragmatique. Toutefois, depuis le début de l'année, une part notable des travaux du groupe ont porté sur l'implémentation des métadonnées dans le géoportail de l'urbanisme. Il est suggéré que le GT DDU alerte le plus en amont possible Marie Lambois avec copie à Marc Leobet lorsque des questions de métadonnées émergeront en son sein. Cela permettra d'anticiper les questions en amont et de fluidifier leur mise en œuvre.

2- POINT SUR L'AMENDEMENT AUX TG V2 À VENIR

Les travaux sur le validateur peuvent amener à revoir certains points du guide européen sur les métadonnées. Rester vigilant.

3- "COMPLÉMENTARITÉ " DES 2 VALIDATEURS EUROPÉENS

Il y a deux validateurs complémentaires sur le géoportail européen, l'ancien (qui sert à moissonner) et le nouveau à base d'ETF.

Isogeo implémente le validateur de référence, l'ETF, dans sa plateforme.

Le Géocatalogue offrira une validation via API. Le BRGM précisera l'URL et la démarche pour le validateur français.

Marc Leobet attire l'attention sur le fait que le validateur du géoportail européen est une implémentation de l'ETF présentant certaines particularité (annoncées mais non listées).

4- RETOUR SUR LA MISE EN ŒUVRE DU VALIDATEUR

Voir les diapositives jointes de Benjamin Chartier, Neogeo sur comment installer le validateur européen : le plus simple est de déployer une image Docker.

Bien noter le code d'authentification par défaut dans la diapositive n°7.

Il y a trois classes de conformité de base. Comme indiqué la dernière fois, le rapport est essentiellement informatique et destiné à un spécialiste.

La mise à jour est décrite dans la documentation. Elle s'effectue via les commandes de Docker Compose.

Hors Docker, Marie Lambois signale qu'il est possible d'avoir les mises à jour des règles de validation en direct. Elle recommande d'avoir ainsi un serveur connecté dédié à l'intégration des mises à jour en plus de celui de production.

Robert Rivière indique que Géo-IDE publie les métadonnées selon des templates, ce seront ceux-ci qui seront validés une fois pour toutes. Ce validateur ne cible pas les producteurs de métadonnées mais les développeurs lors des phases de mise au point des logiciels d'export de métadonnées. Il n'est donc pas nécessaire de la traduire en français.

5- DÉFINITION D'UNE MÉTHODE DE TRAVAIL POUR LA MISE EN PLACE DES TG V2

Le groupe va devoir fusionner deux guides qui n'ont pas la même structure : celui, européen et en anglais, des TG V2, et le guide Métadonnées du CNIG.

Il est décidé de créer un tableau de mise en correspondance des parties entre elles. A partir du guide français, les différents chapitres des TG V2 seront ventilés (action : Marie Lambois). A partir du mois d'août, le Groupe Métadonnées sera appelé à relire ce tableau.

6- VALIDATEUR : A-T-ON BESOIN DE PLUSIEURS NIVEAUX DE VALIDATION ?

Les exigences sont-elles différentes entre les données locales et les données nationales ou européennes, ou entre les données souveraines et les autres ? Plusieurs membres du groupe indiquent que cela recoupe la question des référentiels.

Il est convenu qu'il y a du sens à être plus exigeant pour des données de référence que pour des données d'intérêt local.

Exemple : la date de mise à jour est typiquement ce qui pourrait faire l'objet de plus fortes exigences pour les données de référence.

Cette exigence peut porter sur deux cibles : le contenu (sémantique, notamment) et la structure XML. Le contenu ne peut être contrôlé que si l'on emploie des registres.

7- VALIDATEUR : QUELLE GESTION DES NON-CONFORMITÉS ?

Marie Lambois cite un atelier européen au cours duquel la plupart des États membres ont constaté des non-conformités. Certaines (sur la structure XML) peuvent provenir de défauts du validateur lui-même. Une prochaine version pourra être moins frappante par la liste de points en défaut. Des travaux sur les couleurs d'affichages pourraient aussi aller dans le sens d'un résultat qui semble moins négatif.

En écho au point précédent, il faudra prioriser les non-conformités. Benjamin Chartier considère que définir des priorités revient à définir des cas d'usage. Pour plusieurs présents, un cas d'usage majeur est le rapportage national et européen.

8- TABLEAU DE BORD LISIBLE DE LA CONFORMITÉ

Il est convenu qu'il faut définir des cas d'usage, par exemple en ne mettant en avant que les points politiques les plus importants.